

Tableau annuel d'avancement**Au Grade d'Attaché Principal****ARRÊTÉ N° 08/2019****Le MAIRE de CANOHÈS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 18 décembre 2019**ARRETE****Article 1 :**

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal est fixé comme suit pour l'année 2019

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Mme GUINGO Corinne	Attaché Territorial – échelon 5	01/07/2019
2 –
3 –

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Perpignan
Le 10 janvier 2020

Le Maire


CHAMBON Jean-Louis**Le MAIRE**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux Intéressés le :